

Réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2018

20h00

Convoqué le 4 juillet 2018

Présents : MM. MORIN Christian, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, RAMBAUD Guy, CHINCHILLA Pedro, Mmes LEBON Ludivine, BARRAQUAND Angélique, MM. FERLIN Damien, GUEUNDJIAN Philippe, HAINZELIN Pierre, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : Mme BOUVIER Danielle (procuration à Isabelle VIGNON), M. GONTIER Hervé (procuration à Pascal MILESI), Mme GUIRIMAND Marie-Odile (procuration à Pierre HAINZELIN), M. LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Christian MORIN), M. GERBOUD Franck (procuration à Angélique BARRAQUAND).

Absente : Mme BOREL Amandine

Madame Evelyne TEZIER a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations:

- décide :

- de confier à PLEIN SUD RESTAURATION, 26120 MONTELIER, la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018 et pour une durée de 3 ans et d'approuver l'offre présentée à 3,08 € HT soit 3,25 € TTC le repas
- de confier à Philippe LAGAY Ingénierie, 69 003 LYON, la mission de mise à jour de l'étude de la signalisation directionnelle et de la signalisation locale (S.I.L.) sur le territoire communal et l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'approuver l'offre présentée à 9 300,00 € HT soit 11 160,00 € TTC

1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Le Maire modifie la chronologie de l'ordre du jour de la séance, Monsieur Damien FERLIN étant appelé à partir, pour raisons professionnelles, avant la fin de du conseil (il donne procuration à Tiffany PERROT le cas échéant).

2-Rapport sur l'eau 2017 :

Monsieur FERLIN présente le rapport 2017, établi conformément aux textes en vigueur et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est à la disposition de tout usager.

Approbation à l'unanimité du rapport sur l'eau 2017

3- Convention prestation de service entre la commune et la communauté de communes :

Le Maire rappelle que la commune finance les travaux de la nouvelle médiathèque dont l'ouverture est prévue dans le courant de l'été 2018. Cette médiathèque est engagée dans le réseau de lecture publique intercommunal, qui fait l'objet d'un Contrat Territoire Lecture en partenariat avec l'État et le Département et son ouverture est soumise aux conditions fixées par la DRAC.

Dans ce cadre, il est prévu de transférer sa gestion et son entretien au 1^{er} janvier 2019 à la CCRV.

Pour répondre aux conditions de la DRAC, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du personnel de bibliothécaire et pour répondre aux besoins des nouveaux locaux il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien.

Il est convenu que la CCRV prenne en charge ces frais de personnel supplémentaires, qui sont par ailleurs subventionnés par la DRAC. La CCRV, dans le cadre de ses compétences optionnelles « relations avec les communes membres », peut assurer des prestations de services pour le compte de ses communes membres.

Le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes Royans-Vercors qui définit les prestations de service jusqu'au transfert de la médiathèque à la CCRV soit le 1^{er} janvier 2019.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention de prestation de services avec la CCRV concernant les frais de personnel et de ménage de la médiathèque jusqu'au 31 décembre 2018.

4- Création/suppression poste adjoint du patrimoine (augmentation temps de travail) :

Comme indiqué dans le point 3, il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent du patrimoine. La comité technique du CDG26 a été saisi et a donné un avis favorable

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet : 26h00/semaine et créer un poste un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet : 31h30/ semaine à compter du 1^{er} septembre 2018

5- Règlement intérieur médiathèque :

Toujours dans le cadre du projet de lecture publique intercommunal, il convient de mettre en place un nouveau règlement intérieur et de fixer les nouveaux tarifs dont les objectifs sont d'attirer de nouveaux publics avec une carte d'adhésion plus attractive au niveau :

- des tarifs, des conditions d'inscription et de prêt (harmonisés et simplifiés),
- des services proposés (portail en ligne, accès à de nouvelles collections),
- du périmètre géographique
-

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- Inscription annuelle pour les adultes : 10€
- Gratuité pour les mineurs, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des allocations sociales et les demandeurs d'asile.
- Inscription hebdomadaire pour les touristes : 3€
- Inscription annuelle pour les groupes et associations : 10€
- Gratuité pour les collectivités et les associations de la CCRV travaillant en direction des enfants (écoles, crèches, relais assistante maternelle, ...), des personnes âgées (maison de retraite, association de personnes âgées, ...), des personnes handicapées (IME, ...).

Le nouveau règlement intérieur reprend les modalités pratiques de la carte commune et harmonise les conditions de fonctionnement du réseau des médiathèques Royans Vercors.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la mise en place de la carte commune d'adhésion au réseau des médiathèques du Royans Vercors des nouveaux tarifs et du nouveau règlement intérieur

6- Adhésion et signature convention CAUE « Maison de santé » :

Le Maire rappelle les différentes missions proposées par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Drôme et que le CAUE a accompagné la commune dans la première phase qui constitue le préprogramme de construction de la maison de santé pluri professionnelle.

Le Maire propose de poursuivre la mission d'accompagnement du CAUE dans la phase opérationnelle de la construction et présente l'offre de convention d'objectifs.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour adhérer au CAUE de la Drôme et de verser une cotisation de 2 264 € pour l'année 2018 et signer une convention, d'une durée de 24 mois, avec le CAUE de la Drôme pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage « Construction d'une maison de santé » (phase 2) pour un montant de 5 592 €.

7- Convention mise à disposition locaux école pour centre de loisirs :

Les locaux de la nouvelle médiathèque n'étant plus disponibles, le Centre Social « La Paz » a demandé d'utiliser, dans le cadre du centre de loisirs, pendant les vacances scolaires d'été 2018, une partie des espaces et locaux de l'école élémentaire Pasteur. Cette demande a reçu un avis favorable du directeur de l'école

Le Maire propose de signer à cet effet une convention de mise à disposition des espaces et d'une partie des locaux.

Les modalités d'utilisation et de participation du Centre Social sont précisées dans la convention qui est conclue pour les vacances scolaires d'été 2018.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer avec le Centre Social « La Paz » une convention de mise à disposition d'une partie des espaces et locaux de l'école élémentaire Pasteur pendant les vacances scolaires d'été 2018.

8- Convention utilisation équipements sportifs appartenant à la commune avec le Département :

Le Maire rappelle qu'une convention a été passée avec le collège Benjamin Malossane et le Département pour utilisation du terrain herbeux du quartier des Chaux afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive.

Cette convention étant arrivée à échéance, il propose, sur proposition du Département, de la renouveler pour une période de trois ans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour signer une convention avec le département de la Drôme et le collège Benjamin Malossane concernant les conditions d'utilisation des équipements sportifs appartenant à la Commune et mis à disposition du collège dans le cadre de l'éducation physique et sportive.

9-Programme des coupes:

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de l'état d'Assiette des coupes de l'année 2019 proposé ci-dessous par l'ONF

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³ Printemps	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF				Mode de commercialisation – décision de la commune
							Vente publique	Contrat d'approvi sionneme nt	Autre gré à gré	Délivranc e	
20	IRR	64	1,6	2019	2019	2019	X				En bloc sur pied
23	IRR	320	6,4	2019	2019	2019	X				En bloc sur pied

Départ de Monsieur Damien FERLIN à 20h30.

10- Info sur le projet de Maison de santé pluridisciplinaire :

Monsieur le Maire refait un point sur le programme mis à jour en juin du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Il précise qu'une consultation est en cours pour confier à un prestataire un mandat de représentation pour faire réaliser au nom et pour le Maître de l'ouvrage un équipement public visant à l'installation de la MSP.

11- Questions diverses :

- Monsieur RAMBAUD s'interroge sur l'emplacement des chicanes avenue de la forêt de Lente qui lui paraît dangereux vu le peu de visibilité de l'installation.

- Lancement des « Mercredis sur Places » le 11 juillet

- la répétition de la biennale de la danse s'est déroulée avec succès le samedi 7 juillet. Les organisateurs ont souligné la qualité du dispositif de sécurité mis en place par le service de police municipale de la commune.

- les élus sont conviés le 18 juillet à la présentation, à l'OTSI, du travail des élèves ingénieurs architectes sur les routes vertigineuses

- suite aux nombreuses incivilités, le container à carton du parking « Totem » sera déplacé courant semaine prochaine, pour essai, avenue du Sert

- Monsieur ESCOFFIER, informe le conseil qu'une modification des statuts du SMABLA sera inscrite l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal. Il fait un rapide point sur le non- raccordement de la société Lactalis à St Just de Claix, validé par le Préfet.

- Prochain conseil municipal : lundi 10 septembre à 20h

Séance levée à 21h20